

**CHARTRE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
A LA MEDIATHEQUE HECTOR BERLIOZ**

Conditions d'accès et d'utilisation

L'utilisation des équipements informatiques publics ou personnels est réservée à des fins de recherche documentaire et d'information conformes aux missions de recherche et d'étude de la médiathèque et conformément au règlement intérieur du Conservatoire ;

Les postes informatiques destinés à la consultation du portail de la médiathèque sont en accès libre. Chaque utilisateur est invité à respecter les autres lecteurs en particulier en observant la durée des sessions et en s'abstenant d'afficher tous supports pouvant heurter, choquer ou troubler les personnes présentes.

Un accès global à internet est possible après validation de la demande par le bibliothécaire présent et enregistrement sur le registre de consultation.

Conditions juridiques : l'utilisation des équipements informatiques publics ou personnels au sein de la médiathèque doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment :

- des textes réprimant le racisme, la pédophilie la diffamation ainsi que tout comportement portant atteinte à la dignité humaine.

- du Code de la propriété intellectuelle réprimant la contrefaçon des contenus (textes, photographies, œuvres sonores et audiovisuelles) et des logiciels protégés par le droit d'auteur ; la copie, l'impression, la citation et toute utilisation de contenus doivent se faire dans le respect des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle ;

- de la loi informatique et libertés protégeant les données à caractère personnel et de la loi relative à la fraude informatique interdisant de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, de les entraver, de dupliquer des programmes, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder aux disques durs. Afin de se prémunir contre toute utilisation frauduleuse ou malintentionnée, le Conservatoire tient un journal anonyme de toutes les transactions vers l'extérieur.

- les chats et les jeux sont interdits, de même que le téléchargement de programmes et la modification de la configuration des équipements.

L'utilisation des postes informatiques, personnels comme publics, est sous l'unique et entière responsabilité de l'utilisateur. En cas de dégradation du matériel mis à la disposition de l'utilisateur, ce dernier engage sa responsabilité personnelle et encourt les sanctions prévues au règlement intérieur du Conservatoire (exclusion et/ou poursuite judiciaire).

Chaque utilisateur s'engage à respecter cette chartre. En cas de non respect la médiathèque Hector Berlioz peut demander à l'utilisateur contrevenant d'interrompre sa consultation et de fermer la session que ce soit depuis un poste informatique destiné au public ou depuis un ordinateur personnel.

Les contrevenants s'exposent à l'exclusion temporaire ou définitive des salles de lecture et de prêt. Le cas échéant, le Conservatoire se réserve la possibilité de signaler aux autorités tout agissement délictueux et d'engager des poursuites judiciaires.